



Directive 348 (1975)¹

Egalité des droits des hommes et des femmes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant examiné le rapport de sa commission des questions sociales et de la santé sur la situation et les responsabilités des parents dans la famille moderne et le rôle de la société à cet égard ([Doc. 3531](#)),
2. Charge cette commission de poursuivre son étude de la politique appliquée et des initiatives prises en matière d'égalité des droits des hommes et des femmes dans le domaine de la vie et des responsabilités familiales et des possibilités d'emploi, en tenant compte de l'expérience acquise et des propositions formulées au cours de l'Année internationale de la femme, et de faire rapport à l'Assemblée le moment venu.

1. Discussion par l'Assemblée le 24 janvier 1975 (21^e séance) (voir [Doc. 3531](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé). Texte adopté par l'Assemblée le 24 janvier 1975 (21^e séance).

